



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°14

Réunion de bureau : Lundi 6 janvier 2025

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI.

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Victor CHAIX, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS, Christopher SPADAFORA.

Excusé : Néant.

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif – Fabrice POREE.

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

La commission régionale de l'arbitrage présente tous ses meilleurs vœux pour cette année 2025 à Monsieur le Président de la Ligue, à tous les membres du Comité de Direction, le personnel de la Ligue, à tous les clubs Régionaux, ainsi qu'aux licenciés et bénévoles.

SECTION ADMINISTRATIVE

Changement date tests théoriques de fin de saison :

Les finales de Coupe Méditerranée ayant lieu les 17 et 18 mai 2025, les tests théoriques prévus initialement le 17 mai 2025 seront vraisemblablement avancés au vendredi 16 mai au soir dans chaque District d'appartenance.

Changement date Assemblée Générale de fin de saison :

La réunion annuelle des arbitres de fin de saison programmée le 1^{er} juin 2025 est avancée au samedi 31 mai 2025.

Tournoi Championnat de France Sport Adapté :

La C.R. de l'Arbitrage a reçu une demande émanant de l'organisation du Championnat de France de Para-Football pour désigner 30 arbitres du 29 au 31 mai 2025 dans le département des Alpes-Maritimes. Il est confié à la C.D.A Côte d'Azur la désignation des arbitres, après acceptation du devis.

SECTION TECHNIQUE

Stages JAL

Un bilan des deux stages Jeunes Arbitres de Ligue est effectué par les encadrants présents sur place. Ces stages ont donné globalement satisfaction avec une bonne participation des stagiaires présents, malgré une population plutôt hétérogène.

20 jeunes arbitres de Ligue étaient présents sur le premier stage (2-3 janvier 2025) et 16 pour le deuxième (4-5 janvier 2025), soit près de 70% des arbitres convoqués. Ces derniers étaient encadrés par 5 membres de la C.R.A, M. PASQUINI Anthony (préparateur physique), M. PEYSSELIER Nicolas (membre E.T.R.A) et 3 observateurs.

Plusieurs pistes sont évoquées pour améliorer le format des stages J.A.L. à venir.

SECTION OBSERVATIONS

Démission M. Vincent BERTRAND

La C.R. de l'Arbitrage prend acte de la démission de Monsieur Vincent BERTRAND de ses fonctions d'observateur ((catégorie R1), et le remercie pour son investissement et son sérieux engagés depuis plusieurs saisons.

Ladite commission valide son remplacement en tant qu'observateur R1 par Monsieur Mouiz NAGHMOUCHI qui sera amené à observer la totalité des arbitres classés R1.

Le Président

Le Secrétaire

